

**FORET COMMUNALE INDIVISE DE VAL DE GUEBLANGE -  
HAZEMBOURG - KIRVILLER**

**VENTE DE MENUS PRODUITS le mardi 9 janvier 2024 à 17h**

**Sous le préau de la salle des fêtes de HAZEMBOURG**

**Généralités :**

Mise en vente de **11 lots**, marqués à la peinture rose. (Plan ci-joint).

Mise à prix des lots : 1,2,4 : 80€ ; 3,5 : 40€ ; 6 à 11 : 100€

**INTERDICTION de se rendre dans les lots avec des véhicules quels qu'ils soient.** Ils doivent être stationnés en bordure de la parcelle et l'acquéreur du lot se rend à pied dans son lot. **Tenir compte de ces informations lors de vos estimations de prix !**

Ne sont autorisés à circuler dans les lots, et uniquement par temps réellement sec ou gel, que les tracteurs avec fendeuses et les véhicules destinés à vidanger le bois.

**Ces mêmes véhicules et dans les mêmes conditions météo, doivent obligatoirement rester sur les cloisonnements d'exploitation**

**Les arbres à couper sont marqués d'un trait ou d'une croix à la peinture rouge.**

**Vérifier les limites des lots avant de commencer à travailler.** En cas de litige, prendre contact avec le service forestier.

Les lots sont de consistance (surface et volume) très différente afin d'essayer de satisfaire le maximum de personnes. **Il est donc fortement conseillé de bien visiter les lots avant de s'engager**, notamment sur les prix !

Afin de favoriser la biodiversité, **aucun arbre sur pied vivant ou mort (en dehors des ventes sur pied), et quel que soit son diamètre ne pourra être coupé** sans l'accord du service forestier.

Façonnage des arbres et branches sur place en billons de 1m.

Dégager les chemins existants et les fossés, ainsi que les accotements des routes forestières.

Les enchères vont au minimum de **10 € en 10 €**

Délai de paiement : **Immédiat à la vente.**

Délai de façonnage : **30 avril 2024 - Passé ce délai, les bois non façonnés seront revendus**

Délai de vidange : **30 juin 2024 - SI CONDITIONS METEO FAVORABLES**

**L'ACCES A LA FORET SERA INTERDIT LES 14 ET 15/01/2024 EN RAISON DE BATTUE DE CHASSE PROGRAMMEE.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :  
M. DORR Maxime, maison forestière d'Audviller - 57430 Le Val de Guéblange

**☎ PORTABLE : 06.16.30.74.07**



**FORET domaniale de Puttelange-aux-lacs**  
**VENTE DE MENUS PRODUITS le mardi 9 janvier 2024 à 17h**  
**Sous le préau de la salle des fêtes de HAZEMBOURG**

Généralités :

Vente de 38 lots, marqués à la peinture rose. (Plan ci-joint)

Mise à prix des lots :

12,13,14,15,16,17,26,28,41,45,46,47,48 = 150€ ;

18,19,21,22,25,27,29,30,32,33,34,35,36,37,42,43,44 = 100€ ; 39,40 = 80 € ; 23,24,31,38 = 50 € ;

20,49 = 30 €

**INTERDICTION** de se rendre dans les lots avec des véhicules quels qu'ils soient. Ils doivent être stationnés en bordure de la parcelle et l'acquéreur du lot se rend à pied dans son lot.

Ne sont autorisés à circuler dans les lots, et uniquement par temps réellement sec ou gel, que les tracteurs avec fendeuses et les véhicules destinés à vidanger le bois. Tenir compte de ces informations lors de vos estimations de prix ! Débardage par temps sec ou gel.

Vérifier les limites des lots avant de commencer à travailler. En cas de litige, prendre contact avec le service forestier.

Les lots sont de consistance (surface et volume) très différente afin d'essayer de satisfaire le maximum de personnes. Il est donc fortement conseillé de bien visiter les lots avant de s'engager, notamment sur les prix ! Afin de favoriser la biodiversité, aucun arbre sur pied vivant ou mort, et quel que soit son diamètre ne pourra être coupé sans l'accord du service forestier.

Les arbres à couper sont marqués d'un trait oblique à la peinture rouge. Dans les lots 35 à 49 les arbres sur pied d'un diamètre supérieur à 30 cm, marqués d'un trait rouge, ne font pas partie des lots.

Les véhicules destinés à vidanger le bois ainsi que les fendeuses, doivent obligatoirement rester sur les cloisonnements d'exploitation (marqués par le symbole > à la peinture bleue).

Façonnage des arbres et branches sur place en billons de 1m : interdiction de traîner les troncs.

Dégager les chemins existants et les fossés, ainsi que les accotements des routes forestières.

Délai de paiement : Immédiat à la vente.

Délai de façonnage : 30 avril 2024 - Passé ce délai, les bois non façonnés seront revendus.

Délai de vidange : 30 juin 2024 - Si conditions météo favorables

**L'ACCES A LA FORET SERA INTERDIT LES 14 ET 15/01/2024 EN RAISON DE BATTUE DE CHASSE PROGRAMMEE.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :  
M. DORR Maxime, maison forestière d'Audviller - 57430 Le Val de Guéblange  
☎ PORTABLE : 06.16.30.74.07



